



BILAN ANNUEL 2023

DE LA

MAISON DE LA PETITE

ENFANCE

La structure collective

I. Inscriptions	4
A) Préinscriptions	4
B) La gestion des entrées.....	4
II. Public	4
A) L'étude des familles.....	4
III. Les tarifs.....	4
IV. Fréquentations.....	5
A) L'accueil régulier	5
B) L'accueil occasionnel	6
C) Le taux d'occupation financier.....	6
V. Le bilan financier.....	7
A) Les recettes 2023	7
B) Les dépenses 2023.....	7
C) L'équilibre budgétaire 2023.....	8
VI. Bilan de l'activité pédagogique.....	8
A) Evaluation de l'accueil.....	8
B) Actions spécifiques avec le service de la Restauration Collective.....	9
C) Bilan du suivi paramédical	9
D) Organisation de l'accueil.....	10
E) Manifestations et projets de l'année	11
F) Perspectives 2024.....	13

Le relais petite enfance

I. État des lieux de l'accueil chez les assistant(e)s maternel(le)s	14
A) L'état des agréments.....	14
B) Constat des places proposées et des disponibilités.....	14
C) Constats du Guichet d'accueil Petite Enfance de la commune	15
II. Activités du RPE	16
A) Implantation et organisation du RPE	16
B) Contacts du RPE.....	16
C) Le RPE est itinérant : les accueils collectifs	17
III. Réseau et partenariat	19
IV. Budget du RPE 2023	21

INTRODUCTION

La Maison de la Petite Enfance est l'équipement municipal de référence permettant aux familles d'accéder à l'information concernant les modes d'accueil sur la commune.

Ce bilan a pour objet de présenter, dans une première partie, l'activité de la structure collective d'accueil d'enfants de moins de 4 ans, à travers : les inscriptions, le public utilisateur, les tarifs en vigueur, la fréquentation de l'équipement, son bilan financier et pédagogique.

Dans une seconde partie, est développée l'activité du relais petite enfance, service public destiné au soutien et à l'information des familles et des professionnel(le)s assistant(e)s maternel(le)s.

La structure collective

I - INSCRIPTIONS

A) Les préinscriptions

Les familles doivent se pré-inscrire avant de pouvoir obtenir une place.

En accueil régulier, la demande doit être faite le plus tôt possible. Les familles doivent patienter sur la liste d'attente jusqu'aux commissions d'attribution qui ont lieu en avril et en octobre de chaque année.

Il y a eu 56 pré-inscriptions réalisées en 2023, soit 11 de plus qu'en 2022.

B) La gestion des entrées

En 2023 la structure a accueilli 58 enfants contre 59 en 2022. Mais les contrats étant plus conséquents plus d'heures ont été facturées ce qui a généré plus de recette.

II – LE PUBLIC

A) L'étude des familles

Sur les 58 familles qui ont bénéficié du service, 4 fratries ont été accueillies et seulement 4 familles n'étaient pas des habitants de Déville lès Rouen.

III – LES TARIFS

Chaque famille a un tarif horaire individuel qui est basé sur le barème de la CAF. Ce calcul est effectué d'après les ressources des familles et le nombre d'enfants au foyer.

Les données sont transmises par la CAF, grâce à l'espace partenaire. Cette démarche sécurise le calcul des tarifs.

Le barème CNAF est le suivant :

Famille Ayant :	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants
Taux d'effort du 01/09 au 31/12/2021	0.0615%	0.0512%	0.0410%	0.0307%
Taux d'effort du 01/09 au 31/12/2024	0,0619%	0,0516%	0,0413%	0,0310%

Calcul du tarif horaire = taux d'effort x ressources mensuelles

Répartition tarifaire de la population accueillie :

Tranches tarifaires	<u>TARIFS 2022</u>	<u>TARIFS 2023</u>
<0.50€	30%	30%
<0.50-1€>	17%	10%
<1-1.5€ >	20%	20.6%
>1.5	33%	39.6%

En 2023, les tarifs Dévillois restent diversifiés mais on observe cependant que les revenus des familles sont un peu plus élevés que l'année précédente.

Près de 40% des familles ont un tarif inférieur à 1 euro (indice de seuil de pauvreté), c'est 8% de moins par rapport à 2023.

IV - FREQUENTATIONS

A) L'accueil régulier

Définition de l'accueil régulier

C'est un contrat d'accueil définissant une réservation hebdomadaire fixe qui sera reconduite durant la durée du contrat.

L'amplitude d'accueil est de 7h30 à 18h30 et l'agrément de la structure est de 40 places en journée.

Les contrats de réservation sont variés et peuvent être demandés soit :

- en majorité par des parents qui travaillent et qui ont besoin de ce mode d'accueil, en temps plein comme en temps partiel.

- soit par des parents sans profession, mais qui souhaitent une réservation à l'année, afin d'avoir leur créneau d'accueil assuré. Ce sont alors des contrats de quelques demi-journées tout au plus.

Chiffre pour 2024 :

- **52** contrats d'accueil « régulier » ont été réalisés, pour une capacité de 40 places.

B) L'accueil occasionnel

Définition de l'accueil occasionnel

C'est un accueil qui est « réservable » sur deux semaines selon les créneaux restant sur le planning général. Selon les jours, le nombre de places peut donc fluctuer, en fonction des places disponibles dans chaque groupe d'âges, après la réservation des accueils "régulier".

L'amplitude d'accueil étant de : - 8h30 à 17h30 en journée

- 8h30 à 11h30 le matin

- 14h30 à 17h30 l'après-midi.

Chaque famille débute sa prise en charge par un accueil occasionnel durant l'adaptation, puis continue sur ce mode ou modifie son type d'accueil pour un accueil "régulier".

C) Le taux d'occupation financier

C'est le rapport entre le nombre d'heures facturées dans l'année et la capacité d'accueil globale, au regard de l'agrément. Ce calcul est une référence d'activité pour la CAF. Il y a eu 229 journées d'ouverture en 2023, ouvrant droit aux subventions.

La capacité d'accueil modulée est de **86 825 heures**. En 2023, **60 504 heures** ont été facturées aux familles, c'est de plus qu'en 2022.

Il faut savoir que la CAF nous demande de baisser notre taux de facturation qui est aujourd'hui de 111% à 107%. Pour cela il faut ajuster les contrats au réel le plus possible et ne plus facturer aux familles des heures qu'elles ne consomment pas. Nous avons encore beaucoup à faire de ce côté car l'absentéisme est très important, ainsi que le non-respect

des horaires contractualisés par les familles. Cependant, le taux de facturation étant de 119% l'année dernière, on constate que celui-ci a déjà bien diminué.

Le taux d'occupation financier est de 61.41%, pour un objectif à atteindre de 70%. Ce qui est stable par rapport à l'année précédente.

V - BILAN FINANCIER 2023

A) Les recettes 2023

- Les recettes en provenance des familles sont d'un montant de **107 412 euros**, ce qui représente une augmentation importante de la part des familles soit une augmentation de **25 621 euros**.
- **Les subventions en provenance de la CAF :**

La PSU : la Prestation de Service Unique

C'est une aide financière attribuée pour chaque heure d'accueil facturée aux familles, durant l'année N, avec une régularisation du solde des droits de prestations au premier trimestre de l'année N+1. En 2023, la subvention versée par la CAF était de 307 136 euros.

B) Les dépenses 2023

Le budget de fonctionnement se décompose en deux rubriques : les charges de personnel et le budget de fonctionnement interne. Les charges de personnel ont représenté **559 943 euros**, soit une différence de **22 165 euros** de plus qu'en 2022. Cette augmentation des charges de personnel est dû notamment à l'augmentation des cotisations patronales, du SMIC et du point d'indice.

Les charges à caractère général (hors dépenses de personnel) se sont élevées à 55 465 euros en 2023, ce qui est stable par rapport à 2022.

Le budget de fonctionnement global s'élève à 615 408 euros, soit une différence de 22 487 euros de plus que l'année dernière, qui est essentiellement dû à l'augmentation des charges de personnel.

C) L'équilibre budgétaire 2023

BILAN FINANCIER DEFINITIF 2023			
Nature	Montant	Nature	Montant
Charges à caractère général	55 465	<u>Participation des familles :</u>	107 412
Charges de personnel	559 943	<u>Remb sur rémunération</u>	18 617
		<u>Participation CAF :</u>	307 136
		<u>Participation municipal (déficit)</u>	182 243
TOTAL DEPENSES	615 408	TOTAL RECETTES	615 408

Le coût de revient de l'heure d'accueil en 2022 était de 12.90€ et a baissé en 2023 à 11.35 €. Ce calcul se réalise en effectuant le rapport entre le total des dépenses de 2023 et le nombre d'heures réalisées.

Le seuil d'exclusion aux subventions est de 15,77 euros en 2023.

Nous sommes donc en dessous de ce prix moyen, signe d'une gestion satisfaisante de l'équipement.

VI - BILAN DE L'ACTIVITE PEDAGOGIQUE

Les objectifs globaux de l'accueil de l'enfant et de sa famille sont quasi identiques aux années précédentes. Notre mission propre est d'accueillir les enfants et de pouvoir ainsi réaliser un travail de prévention globale auprès du tout-petit et d'accompagnement des familles, tout en maintenant une rigueur sur les restrictions sanitaire et gestes barrières.

A) Évaluation de l'accueil

Cette année, pour 98% des enfants, l'accueil s'est déroulé de façon standard.

2 d'entre eux ont présenté quelques difficultés ou des spécificités de prise en charge.

Deux types de problématiques perdurent chez ces enfants :

- Des difficultés d'adaptation
- Des difficultés de rythme ou perte de repères pour l'enfant qui vit trop de divergences d'habitudes de vie entre la crèche et le milieu familial ainsi que la barrière du langage.

1 enfant présentant des troubles du comportement diagnostiqués et 1 en cours de diagnostic ont été également accueillis sur l'année 2023.

Une continuité de travail autour de la communication envers les familles reste prioritaire, car le bien-être de l'enfant passe nécessairement par une relation de confiance avec les parents.

Une réunion parent/enfant a été mise en place dans chaque section pour discuter et présenter une journée type des enfants accueillis en début d'année scolaire.

B) Actions spécifiques avec le service de la Restauration Collective

En partenariat avec la Restauration Collective, des ateliers culinaires et de découverte des goûts sont proposés aux plus grands tout au long de l'année. Par exemple, la confection de différents mets, gâteaux ou de pâte à crêpes, pour permettre manipulation et découverte du goût, tout en respectant les règles sanitaires.

C) Bilan du suivi paramédical

De janvier à décembre 2023, plusieurs enfants ont eu un protocole médical, lors de leur accueil. Ces PAI sont mis en œuvre avec le concours des pédiatres ou médecins de famille, qui supervisent la prise en charge et définit la surveillance spécifique que doit réaliser l'équipe, sous la responsabilité de la directrice et de son adjointe. La directrice adjointe infirmière est responsable de l'administration des médicaments et doit former l'équipe pour pouvoir déléguer ces actes en cas d'absence ou d'indisponibilité.

1 enfant a été accueilli sur demande du Pôle Ressource Handicap. Des temps de synthèse sont réalisés au sein de l'équipe. Ceci permet de détailler les observations sur le travail de prévention auprès de l'enfant et de sa famille. Lorsque le besoin se fait ressentir un partenariat entre la Maison de la Petite Enfance, la PMI de Déville, ainsi que le centre médico-psycho-pédagogique (CMPP) de Rouen, le CAMPS, le PRH mais aussi le médecin traitant est mis en place, ce qui permet d'être dans un échange constant.

Nous avons accueilli lors de la rentrée scolaire 2023/2024 au sein de la MPE, un médecin référent. Dr Drahon est présente un vendredi matin sur deux. Elle fait les consultations d'admission des nouveaux bébés et rencontre ainsi les parents. Elle signe les PAI, observe les enfants dans les sections, établie les protocoles en collaboration avec l'infirmière et la Directrice.

D) Organisation de l'accueil

L'accueil de l'enfant et de sa famille doit être de qualité, cela commence par une **période d'adaptation nécessaire et déterminante** pour permettre à chacun de se séparer en douceur et progressivement. Les parents prennent le temps de transmettre les habitudes de vie de leur enfant à la professionnelle référente. Ce sont des moments de rencontres, d'observation, de mise en confiance et d'échanges, qui permettent aussi d'informer sur les règles de fonctionnement de la structure.

Au travers d'échanges réguliers dans un contexte chaleureux, une relation de confiance entre le professionnel et le parent, permet un accueil de qualité pour chacun. L'enfant se sent alors suffisamment sécurisé pour explorer le monde qui l'entoure.

➤ Le groupe des moussaillons : (3 mois-16 mois)

Des axes de travail sont développés dans le groupe des moussaillons qui vont servir de trame dans les autres groupes en adaptant nos actions aux âges des enfants :

- L'accompagnement individualisé de l'enfant dès l'adaptation et tout au long de la journée.
- L'observation du développement psychomoteur, intellectuel et affectif afin de proposer des temps d'éveil adaptés.
- L'aménagement de l'espace y est important, c'est pour cela que l'équipe veille à ce que chaque lieu d'accueil soit sécurisant, et chaleureux
 - La motricité libre y est réfléchié pour que chaque bébé puisse se mouvoir selon ses capacités. Le temps est laissé aux bébés pour faire par eux-mêmes, c'est-à-dire pour trouver leur propre mesure des évènements.
 - Il est important pour que l'enfant développe sa motricité, de l'installer le plus souvent possible sur le dos, sur un tapis au sol. L'enfant ne doit pas subir sa position mais aller à son propre rythme. C'est pourquoi, il est important d'observer le développement de l'enfant et de lui proposer ce qui est le plus approprié.
 - Les capacités individuelles et les identités sont renforcées en nommant, l'enfant par son prénom ; en désignant le parent de cet enfant, lui reconnaissant le statut légitime du parent dans ce lieu.
 - La mise en place de la langue des signes pour bébés. Cela permet à l'enfant d'associer un geste à un mot, un besoin ou une émotion afin de pouvoir s'exprimer plus facilement. C'est un allié précieux pour communiquer.

- Des temps communs chez les matelots sont organisés autour de jeux, de chansons ou d'histoires.

L'équipe veille à exprimer à l'enfant, tout ce qu'elle fait avec et pour lui, en maintenant des repères journaliers individuels. Cela donne du sens à ce que vit le tout-petit.

➤ **Le groupe des matelots :**

Les enfants ont entre 13 et 24 mois, leur besoin moteur accru oriente l'organisation de l'espace et de la journée. Les différents rythmes entre mouvement et nécessité de calme sont possibles grâce aux coins douilletts et à la structure de motricité installée dans la section. Tout est source d'apprentissage pour l'enfant de cette tranche d'âge.

L'équipe lui permet de développer sa créativité en proposant des activités manuelles basiques, en faisant attention à la notion de plaisir dans ce qui est fait. Le jeu libre est également proposé comme la dinette, le garage et les voitures, la marchande. Les règles de vie collective construisent déjà le quotidien de ces jeunes enfants, afin que chacun puisse trouver son propre équilibre. L'espace évolue régulièrement en fonction de l'autonomie du groupe.

Signer avec les plus grands restent aussi un objectif dans cette section.

➤ **Le groupe des pirates :**

Les enfants ont tous plus de 24 mois, les activités sont plus élaborées, puisque la concentration et l'intérêt au jeu sont plus développés : consignes, activités éducatives, jeux de réflexion adaptés. L'imaginaire grandissant, il leur apporte un intérêt particulier aux jeux de « faire semblant » et leur permet de s'identifier à ce que fait l'adulte et ainsi construire leur personnalité, d'où l'importance de la proposition de jeu libre à travers différents espaces comme la nurserie, la cuisine, le garage...l'accompagnement du groupe vise à développer la socialisation de chacun.

E) Manifestations et projets de l'année 2023

Sur le multi-accueil, tout au long de l'année, différentes activités sont proposées et une attention particulière est accordée pour que cela reste des propositions. Les activités communes ont été maintenu. En effet tous les jeudis matin, c'est porte ouverte entre les sections permettant d'inviter les enfants des groupes moyens et grands à suivre des activités en commun. Ces moments « passerelles » se déroulent plus aisément dans la matinée. Les enfants se familiarisent avec des enfants plus grands et avec d'autres adultes.

Deux fois par mois, les enfants ont pu se rendre à la médiathèque écouter les histoires de l'animatrice littérature jeunesse et ainsi faire découvrir la médiathèque aux enfants.

Mais aussi, un nouveau projet avec la Maison des Arts et de la Musique (MDAM) de Déville lès Rouen a été établi.

En effet, un groupe d'enfants en éveil musical vient faire plusieurs représentations les mercredis matin à la MPE avec des chants et de la danse accompagnés par les professeurs de la MDAM.

Pour le groupe des pirates, une matinée riche en émotion a eu lieu au mois de mai avec la collaboration des sapeurs-pompiers et de la police municipale de Déville lès Rouen. Les enfants de la MPE ont pu participer à plusieurs ateliers en lien avec la sécurité et geste de 1ers secours. Ils ont pu passer l'uniforme, monter dans les engins et faire retentir les sirènes.

Nous avons maintenu également les événements forts de l'année, la kermesse au mois de juillet et le spectacle de Noël avant les vacances de fin d'année.

Nous avons de plus, organisé une exposition peinture élaborée par les enfants au mois de juin. Les parents étaient conviés en fin de journée pour admirer le travail de leur enfant sur plusieurs techniques de peinture. Un pot de convivialité a été ensuite pris.

Ces événements ont permis de rassembler tous les enfants et les agents, mais aussi de rencontrer les familles dans des moments joyeux et festifs et ainsi maintenir un lien de confiance entre tous.

Projet : MPE - centre de loisirs maternel :

Nous sommes ravis que ce projet ait pu reprendre cette année. Celui-ci a lieu à chaque période de vacances scolaires, pour les enfants qui ont au moins 2 ans, avec l'accord de leurs parents. L'équipe de la MPE les accompagne soit le vendredi matin avec repas lors de la première semaine, soit le jeudi après-midi avec goûter lors de la seconde semaine des vacances scolaires.

Les enfants se familiarisent avec le centre et les enfants plus grands. Des activités communes permettent un mélange des âges et de ce fait une meilleure adaptation lors de la future rentrée scolaire.

Projet : MPE – écoles maternelles :

Nous avons également programmé en juin, pour les futurs écoliers, une matinée dans leurs futures classes de maternelle de Déville les Rouen.

Les directrices de chaque école ont été très réceptives et attentionnées. Chaque enfant en compagnie de leurs auxiliaires a pu rencontrer sa future maitresse et les lieux de vie.

Les transmissions ont pu être faites entre les professionnelles. Cela rend la rentrée moins angoissante pour tous.

F) Perspectives 2024

- Maintenir et reprendre l'ensemble des projets et les reconduire sur 2024.

I. État des lieux de l'accueil chez les assistant (e)s maternel(le)s

A) L'état des agréments

Au 31 décembre 2023, le nombre d'assistant(e)s maternel(le) s agréé(e)s sur la commune était de 61, soit 1 de moins qu'en 2022. Il n'y a pas une présence d'homme assistant maternel sur la commune recensé en 2023.

Actuellement, deux Maisons d'Assistant(e)s Maternel(le)s (communément appelées « MAM ») fonctionnent sur la commune, une comptant deux professionnelles pouvant accueillir jusqu'à 8 enfants, et la deuxième avec 4 professionnelles pouvant accueillir jusqu'à 16 enfants.

Ce mode de garde, qui permet de concilier l'accueil collectif et individuel, est très apprécié des parents.

Comme chaque année, le multi-accueil de la commune ne peut accueillir toutes les familles qui sont en attente d'une place. Le RPE les oriente donc vers autre mode de garde familial. Le nombre d'accueils chez les assistantes maternelles augmente donc à la suite des commissions d'attribution des places du multi-accueil. Ce mode de garde devient une demande et non un second choix pour répondre au plus proche des besoins des parents qui travaillent et surtout de leurs contraintes horaires.

B) Constat des places proposées et des disponibilités.

L'offre d'accueil des assistantes maternelles de la commune représente 199 places.

Les disponibilités des assistantes maternelles sont détaillées sur la liste transmise aux familles afin de les orienter au mieux, notamment dans des cas de recherche en urgence. L'animatrice du RPE met la liste des disponibilités à jour en fonction des retours qu'elle obtient des assistantes maternelles et du département. Ainsi, un appel téléphonique est réalisé par l'animatrice pour assurer un suivi réel, une continuité avec le RPE et lutter contre l'isolement que ressentent ces professionnelles. Il est également envoyé à chaque professionnelle la lettre d'informations « Relais infos » et un questionnaire sur leurs disponibilités au moins 1 fois dans l'année. Ce document les questionne également sur l'offre d'accueil proposé (horaires atypiques, accueil d'enfant en situation de handicap...). Ces critères d'accueil spécifique

n'apparaissent pas sur la liste pour garantir une égalité des chances à chaque professionnelle. En effet, pour toute demande d'accueil spécifique, les familles peuvent se rapprocher du RPE qui leur proposera un accompagnement adapté à leur besoin pour trouver la personne qui correspond.

C) Constats du Guichet d'accueil Petite Enfance de la commune

Le RPE représente le Guichet unique d'Accueil Petite Enfance. Ainsi, quand une famille cherche à se renseigner concernant un mode d'accueil, elle est orientée directement vers le RPE par la mairie ou la PMI. Le Relais, du fait de son ancienneté et son investissement dans la politique petite enfance, est un service véritablement ancré au sein de la dynamique communale d'accueil et d'accompagnement des habitants.

Une plaquette retraçant les missions et objectifs du RPE, ainsi que les coordonnées et les horaires d'ouverture, est distribuée à tous les nouveaux habitants et aux familles venant chercher des informations auprès d'une instance particulière (mairie, PMI, multi-accueil...).

Sur le territoire, plusieurs solutions d'accueil existent afin de répondre au plus près des besoins des familles, l'accueil individuel chez une assistante maternelle et l'accueil collectif au sein du multi-accueil ou des 2 MAM existantes sur la commune. L'animatrice du RPE, travaillant au sein de l'établissement d'accueil du jeune enfant en parallèle du relais, connaît les spécificités de ces types d'accueil. Dans le cadre de l'accueil du guichet unique petite enfance de la ville, elle reçoit les familles, tend à proposer une solution d'accueil la plus adaptée aux besoins exprimés par les parents et les accompagne dans leur démarche.

L'observatoire du Guichet unique d'accueil petite enfance de la commune a permis de faire les constats suivants pour l'année 2023 :

- 199 enfants étaient accueillis chez un(e) assistant(e) maternel(le).
- 58 familles ont effectué une préinscription pour un accueil à la crèche.
- 73 listes ont été transmises à des familles en recherche d'un(e) assistant(e) maternel(le).

II. Activités du RPE

A) Implantation et organisation du RPE

L'accueil du RPE, que ce soit pour les rendez-vous administratifs ou les accueils collectifs, a lieu au sein de la Maison de la Petite Enfance. L'implantation du RPE au sein de la Maison de la petite Enfance est tout à fait cohérente vis-à-vis de ses missions et de son projet de fonctionnement. L'ensemble des parents cherche le RPE car il n'est pas suffisamment indiqué par des panneaux signalétiques. Leur repère d'accès correspond à la MPE.

L'animatrice du RPE est responsable du Guichet unique d'Accueil Petite Enfance de la commune, cela signifie qu'elle accueille les familles dès le début de leurs recherches d'un mode de garde et leur présente les différents modes d'accueil présents sur la ville. Elle les accompagne tout au long de leur parcours. Il y a les parents qui souhaitent d'emblée s'adresser à une assistante maternelle, à une MAM pour l'accueil de leur enfant ou à une professionnelle de garde à domicile. Il y a aussi ceux qui souhaitent un accueil en crèche. C'est bien là que se situe l'intérêt de l'implantation du RPE dans les locaux du multi-accueil. Ainsi, les parents peuvent être informés qu'il existe d'autres solutions d'accueil. L'animatrice effectue les pré-inscriptions pour l'accueil en crèche pour ceux qui le souhaitent tout en informant les parents concernant les démarches de recherche d'un(e) assistant(e)s maternel(le). Ainsi, les familles n'ayant pu avoir leur place à la crèche, connaissent cette autre possibilité d'accueil et savent à qui s'adresser pour être accompagnés concernant les démarches d'embauche. Cela contribue fortement à créer une continuité d'accompagnement des familles. Depuis 2020, un formulaire de pré-inscription a été mis à disposition en ligne pour répondre au mieux à la demande. Ce document est disponible sur le site internet de la commune. Cela a permis de s'adapter au contexte sanitaire en réduisant les rendez-vous physiques.

B) Contacts du RPE

En 2023, on peut dénombrer 140 familles employant une assistante maternelle sur la commune. Au total, 123 familles ont contacté le RPE pour des demandes liées à une recherche de mode de garde, et 23 familles pour s'informer sur la législation du travail. Sur un total de 35 rendez-vous avec les familles relatifs à la recherche de mode de garde et aux informations administratives.

Sur 61 assistantes maternelles agréées, l'ensemble viennent se renseigner auprès du RPE concernant leurs droits et devoirs. Plus de la moitié souhaitent avoir un accompagnement concernant les différents calculs inhérents à leurs contrats de travail (calcul du salaire, des congés payés...).

L'animatrice propose des rendez-vous en journée aux usagers. Le nombre de rendez-vous avec des professionnelles et/ou des familles pour la gestion administrative a augmenté, cela laisse à penser que les missions du RPE sont de plus en plus reconnues. Ces dernières ont été renforcées avec l'apparition d'un nouveau référentiel des RPE.

Les futur(e)s et jeunes agréé(e)s se saisissent de plus en plus du RPE pour être informé(e)s sur le métier. L'animatrice accorde une grande importance à favoriser l'implication du RPE auprès de ce public. C'est ainsi que le partenariat avec la PMI de la commune prend tout son sens. L'animatrice et d'autres RPE participent à la formation des assistant(e)s maternel(le)s afin de présenter les services des relais. Cela permet aux futur(e)s agréé(e)s d'intégrer le service à leur réseau professionnel(le). Le RPE est présent lors de la formation initiale des assistantes maternelles au Département. Les animateurs de RPE vont présenter à tour de rôle les missions d'un RPE : à quoi il sert ? ce qu'il peut apporter aux assistant(e)s maternel(le)s, aux parents et aux enfants. Ils présentent également les ateliers d'éveil, les temps de formation, les événements collectifs, etc.

C) Le RPE est itinérant : les accueils collectifs

- Les matinées d'accueil

Les ateliers collectifs du mardi et vendredi matin se situent au sein de l'Accueil de Loisirs Maternel et Primaire, tandis que celui du jeudi matin se déroule au sein de la structure municipale de Déville lès Rouen, dans une pièce adaptée et réservée aux besoins du Relais. Ces locaux permettent de recevoir 12 enfants simultanément.

Les temps collectifs festifs très appréciés des Professionnelles et des familles ont été reconduits : carnaval, Noël, fête de la musique, portes ouvertes, etc. De plus, l'animatrice a favorisé les sorties extérieures pour ne pas limiter le nombre de personnes présentes aux ateliers : sortie forêt, aire de jeu sur la commune, musée des Beaux-Arts à Rouen.

Les permanences téléphoniques ont permis de répondre au mieux aux besoins des assistant(e)s maternel(le)s et des familles.

Habituellement, des accueils conviviaux sont organisés ponctuellement à l'occasion d'événements particuliers : Noël, Carnaval, fête de fin d'année... Le RPE favorise également la mise en place de projets en partenariat avec la structure collective, la mairie, la médiathèque... pour que enfants et professionnel(le)s se retrouvent autour d'activités à partager (semaine du goût, chasse aux œufs, mois de la Petite Enfance...).

Sur l'année 2023, le nombre de participants aux accueils collectifs est de 45 enfants différents, et 20 assistantes maternelles différentes.

Les objectifs de ces temps d'accueil et d'animation sont :

- Proposer un lieu d'accueil, de rencontres et d'échange aux assistantes maternelles pour rompre leur isolement et trouver un accompagnement pour favoriser leur professionnalisation.
- Proposer un temps d'accueil et de jeux aux jeunes enfants accueillis par les assistantes maternel(le)s propice à leur socialisation, leurs découvertes, leur autonomie et surtout à leur plaisir.
- L'animatrice est garante du bon déroulement de ces accueils collectifs, sa mission est d'assurer la sécurité physique et affective aux enfants en aménageant un espace adapté à leur épanouissement. Elle se tient disponible pour accompagner les professionnel (le)s concernant les questions éducatives et pédagogiques afin de favoriser au mieux l'accueil de l'enfant et le lien avec l'adulte.
- L'animatrice observe ces temps dans une démarche de prévention et d'élaboration d'objectifs et de projets pour répondre aux besoins constatés des professionnelles et/ou des enfants.

Actuellement, 20 professionnelles participent activement à la dynamique des temps collectifs du RPE, soit 32% des assistantes maternelles de la commune.

Les assistantes maternelles sont réparties sur les 3 accueils collectifs qui leur sont proposés le mardi, le jeudi ou le vendredi matin. Elles sont inscrites, soit par mail ou par téléphone. Depuis septembre 2022, l'animatrice propose chaque mois une programmation mensuelle pour les informer des dates et lieux des ateliers collectifs. Il y a des précisions sur des projets à mener, des activités à faire avec les enfants, les temps de fermetures du RPE. L'animatrice du RPE permet lors des ateliers de varier les échanges, créer de nouvelles rencontres, favoriser une cohésion d'ensemble et donner ainsi une nouvelle dynamique d'accueil.

Les assistantes maternelles se saisissent incontestablement des 3 matinées d'accueil collectif qui leur sont proposées. L'utilisation des locaux de l'accueil de loisirs maternel et primaire a renforcé l'accueil des assistantes maternelles lors des ateliers du RPE avec la proposition d'un extérieur à disposition.

III. Réseau et partenariat

- Structure d'accueil collectif de Déville lès Rouen :

Situés dans les mêmes locaux que la Maison de la Petite Enfance, le RPE et la structure collective partagent un évènement durant l'année celui des pompiers-policiers. Pour cette première année, le SDIS-76 et le service municipal ont répondu présent pour les enfants de la MPE et du RPE afin de sensibiliser les enfants et leurs familles. Cet échange a permis de mutualiser les compétences des professionnel(e)s de la petite enfance et à contribuer à la cohérence du service Petite Enfance de la commune.

- Médiathèque de Déville lès Rouen :

Afin de sensibiliser les enfants au livre et à la lecture dès leur plus jeune âge, la médiathèque Anne Frank et le Relais se sont associés et ont mis en place des rencontres régulières à la médiathèque. Le partenariat avec la médiathèque a été maintenu sur l'année 2023, de janvier à juin 2023, puis il a repris en octobre 2023.

- Le réseau des relais du Département

Ces réseaux ont été mis en place sur demande de la CAF, afin de rassembler et générer une cohésion départementale des actions des Relais. Ces regroupements sont indispensables et permettent de rompre l'isolement, inhérent à ce poste, de se maintenir à jour pour toutes les questions législatives, de produire des documents communs...

La commune a également participé à la journée de professionnalisation des assistant(e)s maternel(le)s qui s'est déroulée le 18 novembre 2023.

- Le Département de Seine-Maritime :

1) *Le centre de gestion de Seine-Maritime (CDG76)*

Le centre de gestion des assistant(e)s maternel(le)s envoie au relais toutes informations concernant les assistant(e)s maternel(le)s : les nouveaux (elles) agré(e)s, les entrées et sorties des enfants, les modifications et retraits d'agrément.

Ces contacts permettent une visibilité globale et rapide de la population assistant(e) maternel(e). De plus, une fois par an l'animatrice du relais intervient, avec un autre animateur du réseau local, à la formation initiale afin de présenter les missions des RPE aux futur(e)s professionnel(le)s.

2) Le service spécifique des MAM

Une puéricultrice spécialisée du Département prend en charge la totalité des MAM (création, agrément et suivi) des secteurs de Rouen et de Dieppe.

Ainsi, les contacts entre la puéricultrice et le RPE se sont naturellement installés afin de détecter au plus tôt des difficultés rencontrées par les assistants(e)s maternel(e)s des MAM. Cela permet d'harmoniser nos actions pour plus d'efficacité.

- La CAF

Partenaire essentiellement financier, la CAF joue un rôle important dans le fonctionnement du RPE. C'est tout d'abord la CNAF qui a initié les RPE et fixé leurs objectifs. Le service s'appuie donc beaucoup sur cette instance pour mener à bien ses missions et trouver une aide au fonctionnement. Cela est possible grâce à la mise en place de la Convention Territoriale Globale (CTG) établi avec la Maison de la Petite Enfance, permettant une subvention pour l'accueil du jeune enfant de moins de 6 ans.

- IPERIA – Institut au service de la professionnalisation de l'emploi à domicile

Ce partenariat est mis en place afin de permettre le départ en formation professionnelle des assistant(e)s maternel(le)s. En 2023, l'animatrice du RPE a étendu la proposition des formations en présentant des formations à distance telle que Edumiam, en plus de celle en présentielle avec la MFR de Rouen. Le RPE n'a pas connaissance du nombre d'assistants(e)s maternel(le)s parti(e)s en formation cette année puisqu'il s'agit d'une démarche personnelle qui n'implique que l'employé et l'employeur. Depuis la nouvelle convention de 2022, les assistant(e)s maternel(le)s sont informé(e)s de leurs droits à 58h de formation par an pour professionnaliser leur métier.

3) Les actions pédagogiques

- Les sorties

Différentes sorties sont proposées aux enfants et aux professionnels (le)s au fil de l'année pour répondre à leurs besoins de découvertes et d'ouverture sur le monde extérieur. Cet automne, les enfants et les adultes du RPE ont pu profiter des couleurs et des trésors de l'automne lors d'une promenade dans la forêt de Montigny et du parc Signa de La Maine. Il y a eu également une sortie au Jardin des plantes de Rouen et une visite au Musée des Beaux-Arts de Rouen. Elles sont proposées une fois par mois à l'ensemble des assistantes maternelles pour favoriser les échanges en plus grand groupe.

- Le Relais INFOS

Cette année encore, un livret pédagogique et législatif à l'attention de l'ensemble des assistantes maternelles habitant la commune a été réalisé en collaboration avec le service communication. Il n'y a eu deux exemplaires envoyés en 2023 : en avril et en novembre. Ce journal met aussi en avant les rendez-vous professionnels proposés à ce public, afin de les sensibiliser et de favoriser leur professionnalisation. Il a été distribué et proposé sur les temps d'échanges avec les parents afin de les informer de ce qui se vit au RPE et lors des rendez-vous administratifs.

IV. Budget du RPE 2023

BILAN FINANCIER DEFINITIF 2023			
Nature	Montant	Nature	Montant
Charges à caractère général	1 940	Participation de la CAF	25 556
Charges de personnel	35 332	Participation municipales	11 716
TOTAL DEPENSES	37 272	TOTAL RECETTES	37 272